Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260321-D26_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 21 mars 2026

Le samedi 21 mars 2026 à 10 heures 30, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire, après avoir été convoqué le 16 mars 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine ESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Dominique GEFFRAULT, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Christian CHEVILLON, Nelly BRIAND, Pascal RIDARD, Anne-Charlotte CHEVRIER.

Nombre de conseillers municipaux : 28
Quorum : 15
Présents : 28
Absent : 0
Procuration : 0
Votants : 28

****

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

N°26/26

Les articles L.2122-2 et L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil Municipal. Le Maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal*».

L'effectif légal du conseil municipal étant de 29 membres, le nombre maximum d'adjoints est de 8.

Il est proposé au Conseil Municipal d'user de la faculté, donnée par l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, et de déterminer, pour la durée de son mandat, le nombre de postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260321-D26_26-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (22 pour, 6 abstentions), fixe à **huit** le nombre de postes d'adjoints.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN

MAIRIE DE GEVEZE
35 (Ille-et-Vilaine)